



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

L'an deux mille dix-neuf,

En exercice : 27

Le quatorze février

Présents : 14

Représentés : 0

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Votants : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 février 2019

PRESENTS : ALBERTINI Paule, ANTONELLI Marie-Antoinette BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSI Laurent, CIAVALDINI Anne-Marie FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, MONTI François, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZATTARA Dominique

ABSENTS : ALBERTINI Josepha, DUCROS Louis, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GIACOMETTI Marie-Josée GUZZAGALOPPA Dominique, LORENZI Vincent, MARCELLI Charles-Félix, MATTEI Antoine, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, ZAMBONI Patrick

Monsieur Jean-Baptiste Zamboni a été nommé secrétaire.

14-02-19-01 Objet : Création d'un emploi d'Adjoint d'Animation territorial non permanent en vue de faire face à un accroissement saisonnier d'activité

Le Maire informe le Conseil Municipal, considérant les besoins des services en matière d'Animation et d'encadrement d'enfants, qu'il convient de créer un emploi d'Adjoint d'Animation territorial non permanent, d'une durée de six mois, en vue de faire face à un accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 1°.

- VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

- VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant les besoins temporaires des services,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de créer un emploi d'Adjoint territorial d'animation non permanent, pour une période de 6 mois, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire ;
- de fixer la rémunération de l'emploi ainsi créé par référence au 1er échelon du grade d'Adjoint territorial d'animation.

VOTE : à l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Lucciana, le 14 février 2019

Le Maire,


Joseph GALLETTI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

L'an deux mille dix-neuf,

En exercice : 27

Le quatorze février

Présents : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Représentés : 0

Votants : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 février 2019

PRESENTS : ALBERTINI Paule, ANTONELLI Marie-Antoinette BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSO Laurent, CIAVALDINI Anne-Marie FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, MONTI François, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZATTARA Dominique

ABSENTS : ALBERTINI Josepha, DUCROS Louis, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GIACOMETTI Marie-Josée GUZZAGALOPPA Dominique, LORENZI Vincent, MARCELLI Charles-Félix, MATTEI Antoine, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLA Louise, ZAMBONI Patrick

Monsieur Jean-Baptiste Zamboni a été nommé secrétaire.

14-02-19-02 Objet : Acompte association Gallia Club Lucciana

Le Maire informe qu'il a été saisi d'une demande d'acompte sur la subvention de 2019 par le Président du Gallia Club de Lucciana.

Le Maire précise que depuis deux ans, le Club évolue en National 3 et est toujours bien placé dans le championnat.

C'est pourquoi l'aide financière accordée depuis deux ans est plus importante car il y a beaucoup plus de frais inhérents aux nombreux déplacements sur le continent.

Monsieur le Maire propose donc de verser, à la demande du Président du Gallia Club de Lucciana, 50 % de la subvention octroyée en 2018 au Gallia Club de Lucciana au titre de celle à octroyer en 2019, soit la somme de 35 000 €.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide :

-d'approuver cette proposition

-d'octroyer un acompte de 35 000 € soit 50 % de la subvention accordée à l'association Gallia Club Lucciana,

VOTE : à l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Lucciana, le 14 février 2019

Le Maire,

Joseph GALLETTI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

L'an deux mille dix-neuf,

En exercice : 27

Le quatorze février

Présents : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Représentés : 0

Votants : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 février 2019

PRESENTS : ALBERTINI Paule, ANTONELLI Marie-Antoinette BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSO Laurent, CIAVALDINI Anne-Marie FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, MONTI François, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZATTARA Dominique

ABSENTS : ALBERTINI Josepha, DUCROS Louis, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GIACOMETTI Marie-Josée GUAZZAGALOPPA Dominique, LORENZI Vincent, MARCELLI Charles-Félix, MATTEI Antoine, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, ZAMBONI Patrick

Monsieur Jean-Baptiste Zamboni a été nommé secrétaire.

14-02-19-03 Objet : Recherche de financement "Muséographie"

Le Maire précise que les travaux de construction du Musée seront terminés au printemps et qu'il est nécessaire d'acheter le mobilier pour :

- Les réserves et les ateliers
- Les bureaux (chercheurs, régisseur, micro-dispensaire, ateliers des enfants, salle de réunions, agents du patrimoine,)
- Les locaux (infirmerie, traiteur, informatique, matériel et ménage)

Le montant du projet s'élève à la somme de 159 000 € HT

Le Maire propose de demander une aide financière à la Collectivité de Corse sur la dotation quinquennale (2015-2019) d'un montant de 79 500 €

Il présente donc le plan de financement suivant :

Montant de l'opération	159 000 €
CdC 50 %	79 500 €
Part Communale	79 500 €

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, décide :

-d'approuver la proposition de recherche de financement du Maire

-d'adopter le plan de financement ci-après :

Montant de l'opération	159 000 €
CdC 50 %	79 500 €
Part Communale	79 500 €

-dit que la dépense et les crédits seront inscrits au BP 2019

VOTE : à l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Lucciana, le 14 février 2019

Le Maire,

 Joseph GALLETTI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

L'an deux mille dix-neuf,

En exercice 27

Le quatorze février

Présents 14

Représentés 0

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Votants 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 février 2019

PRESENTS : ALBERTINI Paule, ANTONELLI Marie-Antoinette BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSO Laurent, CIAVALDINI Anne-Marie FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, MONTI François, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZATTARA Dominique

ABSENTS : ALBERTINI Josepha, DUCROS Louis, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GIACOMETTI Marie-Josée GUAZZAGALOPPA Dominique, LORENZI Vincent, MARCELLI Charles-Félix, MATTEI Antoine, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, ZAMBONI Patrick

Monsieur Jean-Baptiste Zamboni a été nommé secrétaire.

14-02-19-04 Objet : Affectation du produit des concessions de cimetière au profit du budget C.C.A.S

Le Maire informe que le Budget de la CCAS étant en augmentation avec la prise en charge de la prime des bacheliers et des demandes d'aides plus nombreuses ; il serait souhaitable d'affecter une partie du produit perçu des concessions (article L.2223-15 du CGCT) de cimetière.

En effet, le Maire propose qu'1/3 du capital versé soit affecté au profit des recettes du budget de la CCAS.

Le montant des concessions est de :

- Simple (R+3 niveaux) 1 000 € 4 places
- Double (R+ 3 niveaux maxi) 1 600 € 8 places
- Tripe (R + 3 niveaux maxi) 2 200 € 12 places

Le Maire propose donc les montant suivants comme produits pour le budget de la CCAS

- Simple 333 €
- Double 533 €
- Triple 733 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, décide :

- De donner son accord pour verser 1/3 du produit des ventes de concessions de cimetières au Budget de la CCAS.
- D'informer les membres du Conseil d'Administration de la CCAS afin qu'ils puissent délibérer lors du prochain conseil.

VOTE : à l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Lucciana, le 14 février 2019

Le Maire,

Joseph GALLETTI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

L'an deux mille dix-neuf,

En exercice : 27

Le quatorze février

Présents : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Représentés : 0

Votants : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 février 2019

PRESENTS : ALBERTINI Paule, ANTONELLI Marie-Antoinette BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSI Laurent, CIAVALDINI Anne-Marie FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, , MONTI François, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZATTARA Dominique

ABSENTS : ALBERTINI Josepha, DUCROS Louis, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GIACOMETTI Marie-Josée GUAZZAGALOPPA Dominique, LORENZI Vincent, MARCELLI Charles-Félix, MATTEI Antoine, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, ZAMBONI Patrick

Monsieur Jean-Baptiste Zamboni a été nommé secrétaire.

14-02-19-05 Objet : Transport scolaire- Avenant n°1 - Convention de délégation de compétence

Le Maire expose qu'il a été saisi par courrier d'une proposition d'avenant de la part de la Collectivité de Corse sur la convention de délégation de compétence pour le transport scolaire.

Il s'agit des deux lignes de transport mises en place pour la desserte de la cantine scolaire des écoles élémentaires de la commune. (Casamozza et Pineto)

Suite à l'adoption du règlement territorial des transports scolaires de la Collectivité de Corse, cet avenant, ci-annexé, est proposé afin d'acter le principe de subvention à hauteur de 50 % des dépenses réelles.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur le Maire, décide :

-d'approuver la proposition du Maire

-d'accepter l'avenant à la convention de délégation de compétence Transport scolaire ci-annexé

-d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

VOTE : à l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Lucciana, le 14 février 2019

Le Maire,

Joseph GALLETTI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

L'an deux mille dix-neuf,

En exercice : 27

Le quatorze février

Présents : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Représentés : 0

Votants : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 février 2019

PRESENTS : ALBERTINI Paule, ANTONELLI Marie-Antoinette BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSI Laurent, CIAVALDINI Anne-Marie FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, , MONTI François, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZATTARA Dominique

ABSENTS : ALBERTINI Josepha, DUCROS Louis, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GIACOMETTI Marie-Josée GUAZZAGALOPPA Dominique, LORENZI Vincent, MARCELLI Charles-Félix, MATTEI Antoine, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, ZAMBONI Patrick

Monsieur Jean-Baptiste Zamboni a été nommé secrétaire.

14-02-19-06 Objet : Augmentation du capital social de la Société Publique Locale Méditerranée (SPLM)

Le rapport d'activité de la SPLM fait apparaître un résultat net après impôt de 172 398.29 €. (Consultable dans nos locaux).

Le Conseil d'Administration du 15 juin 2018 a approuvé l'augmentation de capital par incorporation de réserves et de report à nouveau, en raison des résultats positifs de ces dernières années.

Le capital social de la SPLM passera ainsi de 225 000 euros à 900 000 euros.

La valeur de l'action passera, quant à elle, de 375 euros à 1500 euros.

Ces modifications seront entérinées par assemblée générale extraordinaire, après approbation par les collectivités actionnaires.

S'agissant d'une modification portant sur la composition du capital social, chaque collectivité actionnaire doit, par délibération de son assemblée délibérante :

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, décide :

- d'approuver cette augmentation de capital par incorporation de réserves et report à nouveau
- ainsi que la modification des statuts relative à l'augmentation de capital, selon les dispositions de l'article L1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- d'autoriser son représentant à approuver ces modifications

VOTE : à l'unanimité

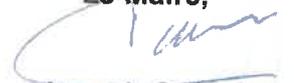
Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Lucciana, le 14 février 2019

Le Maire,



Joseph GALLETTI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

L'an deux mille dix-neuf,

En exercice : 27

Le quatorze février

Présents : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Représentés : 0

Votants : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 février 2019

PRESENTS : ALBERTINI Paule, ANTONELLI Marie-Antoinette BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSI Laurent, CIAVALDINI Anne-Marie FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, , MONTI François, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZATTARA Dominique

ABSENTS : ALBERTINI Josepha, DUCROS Louis, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GIACOMETTI Marie-Josée GUAZZAGALOPPA Dominique, LORENZI Vincent, MARCELLI Charles-Félix, MATTEI Antoine, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, ZAMBONI Patrick

Monsieur Jean-Baptiste Zamboni a été nommé secrétaire.

14-02-19-07 Objet : Budget Primitif 2019 : Débat d'Orientation Budgétaire

PREAMBULE

Depuis la loi « Administration territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette

Le DOB n'est pas un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et fait l'objet d'une publication conformément au décret N° 2016-841 du 245 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et transmission du DOB.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement

Le budget primitif 2019 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2019 ainsi qu'à la situation financière locale.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Le Contexte national

Malgré le gel de la baisse des dotations, traduit par « un pacte de confiance », ce débat d'orientation budgétaire 2019 s'inscrit dans un contexte général qui contraint toujours autant les collectivités territoriales avec 13 milliards d'économie attendue d'ici 2022, la suppression partielle de la taxe d'habitation mais aussi le souci de l'Etat de contractualiser la réduction des dépenses avec les collectivités territoriales.

Une « règle d'or renforcée » est également introduite dans le Code Général des Collectivités Territoriales, calée sur l'idée d'un « ratio de bonne gestion » visant les capacités de désendettement des communes alors même que l'Etat poursuit son désengagement sans compensation pour les collectivités territoriales.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement alliée à un investissement limité et un désendettement engagé sont la réponse à ce « ratio de bonne gestion » pour maintenir notre

équilibre budgétaire et préserver nos marges de manœuvre dans un souci d'offrir un service public de qualité.

Pour 2019, la prévision de croissance est de 1.7 % (croissance égale à celle de 2018).

Le poids de la dépense publique devrait atteindre 54 % du PIB en 2019.

Le déficit public devrait atteindre 2.8 % du PIB.

Quant à l'inflation, elle s'élèverait à 1.7 % en 2019 (contre 1.8 % cette année).

Le projet de Loi de Finances 2019

Les principales mesures concernant les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sont les suivantes :

- Les concours financiers de l'Etat aux Collectivités sont stables par rapport à la loi de finances initiale de 2018, enregistrant une très légère hausse, pour atteindre 48.2 milliards d'euros.
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est maintenue à hauteur de 26.9 milliards d'euros, avec un renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local (Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale)

Situation financière de la ville

Avec une population dite DGF de 6 119 (population INSEE 5417 + 702 résidences secondaires) en 2018 (5 735 habitants en 2017), la dotation forfaitaire de fonctionnement était de 373 183 € et ne devrait, a priori, pas subir de baisse.

Les données de 2018 sont provisoires en attente du compte de gestion du trésor public.

L'évolution des résultats de clôture du budget principal

	2015	2016	2017	2018
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	5 359 502.92	6 271 832.27	6 926 521.32	6 929 227.57
Recettes	10 541 821.49	11 720 798.91	12 836 450.93	13 394 916.66
Résultat	+ 5 182 318.57	+ 5 448 966.64	+ 5 909 929.61	+ 6 465 689.09
INVESTISSEMENT				
Dépenses	4 914 104.54	4 145 642.88	6 709 928.85	4 340 833.88
Recettes	5 184 213.85	5 159 491.72	7 241 259.08	6 466 146.31
Résultat	+ 270 109.31	+ 1 013 848.84	+ 531 330.23	+ 2 125 312.43

Comme vous pourrez le constater, la commune a su efficacement gérer ses dépenses de fonctionnement par rapport à 2017 et dégager un résultat positif en augmentation.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

L'évolution des recettes

RECETTES FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018
70 – ventes de produits, prestation services	227 831.22	273 281.30	238 856.95
73 – impôts et taxes	6 088 018.74	6 452 069.10	6 996 807.24
74 – dotations	1 886 146.50	1 867 421.52	1 867 129.99
75 – autres produits gestion courante	25 620.38	24 619.38	26 383.84
77 – produits exceptionnels	231 076.40	14 705.37	0

Au chapitre 70 les recettes « ventes de produits ou prestations de service » n'ont pas été toutes encaissées.

- Il s'agit d'encaissement de concessions de cimetières (12 000 € recettes de 2017- 2018), des encaissements des régies du centre de Loisirs, de la halte-garderie et de la wifi du Pinu).

Au chapitre 73 les recettes « Impôts et taxes » ont augmentées de 8 %

Il s'agit d'une progression des recettes fiscales, toutes confondues, sans hausse des taux : une volonté affirmée de la commune depuis 2014.

Au chapitre 74 « dotations » les recettes sont maintenues.

Au chapitre 75 les recettes « autres produits gestion courante » sont stables avec une petite augmentation du loyer de l'agence postale de Casamozza.

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de **la fiscalité directe locale**.

L'évolution des taux des 4 taxes

TAUX	2014	2015	2016	2017	2018
TH	22.92	22.92	22.92	22.92	22.92
TFB	10.98	10.98	10.98	10.98	10.98

TFNB	47.92	47.92	47.92	47.92	47.92
CFE	13.84	13.84	13.84	13.84	13.84

Rappelons qu'en 2014, il avait été voté une baisse de 2 points du taux de la TH et que depuis les taux n'ont pas été augmentés.

L'évolution des dépenses

DEPENSES FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018
011 Charges à caractère général	1 622 423.07	1 891 516.89	1 724 156.69
012 Charges de personnel	3 188 157.26	3 348 802.39	3 519 224.07
65 Autres Charges	941 858.73	1 025 925.20	976 713.60
66 Charges financières	133 456.85	157 304.4	155 646.58
67 Charges exceptionnelles	11 311.31	4 725.52	0

Au Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les dépenses dans ce chapitre ont été maîtrisées au mieux ce qui donne une baisse d'environ 9 %

Chapitre 012 – Charges de personnel

Les dépenses dans ce chapitre sont en progression d'environ 5 % et notamment en raison :

- du recrutement d'agents pour le musée de Mariana,
- du remplacement temporaire de l'agent en charge des marchés publics,
- du recrutement d'agents du fait de l'extension de la Halte-garderie,
- de l'actualisation du régime indemnitaire avec l'élargissement réglementaire à de nouveaux cadres d'emplois : filière culturelle
- de l'avancement statutaire des agents
- de l'intégration dans la fonction publique d'agents relevant de dispositifs spécifiques (contrats aidés)

L'effectif de 2018, tous services confondus, est de 82 agents statutaires et 11 non titulaires.

Au chapitre 65 « Autres Charges » les dépenses ont diminuées d'environ de 5 %.

Il s'agit :

- Augmentation de la participation du SDISS + 5 723 €
- Augmentation de la participation au Budget de la Caisse des Ecoles + 13 000 €
- Maintien des aides aux associations (pas d'aide versée à l'OFFICE DU TOURISME car compétence transmise à la Communauté des Communes de Marana-Golo).

Les dépenses de fonctionnement prévues pour 2019

Au Chapitre 011 des dépenses « à caractère général » il est prévu pour 2019

Les dépenses prévues seront pratiquement les mêmes que 2018. Sont à prévoir en plus :

- La location de modules de salles de classe pendant les travaux d'extension et de surélévation de l'école de Crucetta
- La participation de la commune à la convention d'aménagement avec la SPLM pour le Centre Urbain
- Les frais liés à l'ouverture du musée (fluides, maintenance diverses, entretien des locaux et des extérieures)
- Inauguration du Musée en octobre 2019

Au chapitre 012 « dépenses de personnel ». Il est prévu pour 2019, notamment :

- Augmentation de la participation de l'employeur à la complémentaire santé de 40 à 50 euros par agent par mois pour environ 75 agents concernés
- Actualisation du régime indemnitaire avec notamment les cadres d'emploi non concernés par le RIFSEEP à ce jour
- Avancements statutaires des agents

Au Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » il est prévu pour 2019

- La participation du SIS2B sera de 568 825 € soit une augmentation de 30 149 € par rapport à 2018.

Quelques chiffres :

2018 : 538 676 €

2017 : 532 553 €

2016 : 471 639 €

2015 : 449 236 €

2014 : 396 262 €

- La participation au Budget de la CCAS sera plus importante car en 2018 la prime versée aux bacheliers a été prise en charge par la CCAS pour un montant de 4 480 € à la demande du contrôle de légalité de la préfecture

Les recettes de fonctionnement prévues pour 2019

Au chapitre 70 « produits des services » il est prévu pour 2019

Pas d'évolution importante des recettes dans ce chapitre.

Une petite augmentation des abonnés pour la WIFI (qui est de 30 à ce jour) au Lot U Pinu.

Au chapitre 73 « Impôts et taxes » il est prévu pour 2019

Ces recettes sont en augmentation constante car le parc immobilier de la ville est en pleine croissance.

Malgré le dégrèvement mis en place par le gouvernement pour la taxe d'habitation sur 3 ans, l'Etat prendra en charge l'intégralité du produit dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

Au chapitre 74 « Dotations et participations » il est prévu pour 2019

Pas d'évolution importante des recettes dans ce chapitre.

La Collectivité de Corse va diminuer sa participation sur les frais de transports scolaires d'un montant de 13 %. (31 557 € en 2018 la prévision pour 2019 serait de 27 567 €).

Le montant versé en 2019 représenterait 50 % des dépenses des transports scolaires (55 134 €)

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

L'évolution des dépenses

DEPENSES INVESTISSEMENT	2016	2017	2018
16 - Emprunts	304 771.04	309 538.59	238 292.71
20 - Immobilisations incorporelles	7 600.00	35 869.80	27 473.09
21 - Immobilisations corporelles	3 827 220.87	6 354 086.78	3 912 750.04

Les opérations présentées lors du DOB de 2018 ont pratiquement toutes été réalisées.

Les dépenses du programme 10 « travaux divers de bâtiment » ont été de 350 825.60 € :

Il s'agit :

- d'installation de la climatisation aux groupes scolaires de Casamozza et de Crucetta ainsi qu'à l'agence postale de Casamozza ;

- installation de portes coupe-feu au Cosec ;
- travaux de réfection d'électricité dans divers bâtiments communaux et passage aux LEDS dans les écoles pour des économies d'énergies.
- Travaux divers dans les écoles pour la rentrée scolaire (plomberie, carrelage etc)
- Installation d'une verrière à l'école de Pineto
- Travaux étanchéité préau école de Crucetta
- Installation d'une verrière façade Nord de l'hôtel de ville

Les dépenses du programme 12 « Autres aménagements » ont été de 23 352.98 € :

Il s'agit d'études pour le permis d'aménager du futur lotissement communal lieu-dit Lago et d'un aménagement provisoire de parking au groupe scolaire de Crucetta durant les travaux d'extension et surélévation.

Les dépenses du programme 13 « acquisition de matériel » ont été de 42 667.60 € :

Il s'agit :

- d'acquisition de logiciel pour la bibliothèque, de renouvellement de licences pour l'informatique de l'hôtel de ville,
- l'acquisition de PC pour les services des filières Culture et Animation
- de l'installation de la visio-conférence
- d'achat d'un camescope pour la filière culturelle
- de mobilier complémentaire

Les dépenses du programme 14 « acquisition de matériel scolaire » ont été de 39 756.52 € :

Il s'agit :

- du renouvellement du mobilier pour les écoles
- d'installations de tableaux numériques dans les 2 nouvelles classes ouvertes à la rentrée scolaire
- l'acquisition de 2 classes mobiles (tablettes numériques)
- et de mobiliers divers

Les dépenses du programme 15 « travaux divers de voiries » ont été de 471 647.21 € :

Il s'agit :

- de la réfection des voiries (village, Maraninca, Edf blanchisserie, Brancale, Lot Pietrabiù, Lot Vallicioni, chemin de Rosa, route Carughju Lagu ...)
- travaux de confortement du mur route du village
- travaux ouvrage hydraulique
- travaux parking Groupe scolaire Crucetta
- travaux réseaux pluviaux groupe scolaire Crucetta
- travaux réseaux Lot Camille 1

Les dépenses du programme 16 « acquisition autre matériel » ont été de 3 659.92 € :

Il s'agit de renouvellement de matériel pour la Halte-garderie

Il n'y a pas eu de dépenses au programme 77 « cimetière »

L'installation d'un columbarium est à l'étude.

Les dépenses du programme 78 « acquisition matériel roulant » pas de dépenses

Les dépenses du programme 82 « éclairage public ont été de 335 976.08 € :

Il s'agit :

- de travaux d'un raccordement complémentaire pour l'extension de la Halte-garderie
- des travaux pour la rénovation de l'éclairage public.

Les dépenses du programme 88 « travaux Musée » ont été de 1 907 907.57 € :

Il s'agit des travaux de construction du musée.

Les dépenses du programme 93 « extension de la Halte-Garderie » ont été de 92 399.81 € :

Il s'agit des dernières factures concernant ce projet qui est terminé.

Les dépenses du programme 99 « travaux giratoire RD 107 » ont été de 370 926.41 € :

Ce projet est terminé.

Les dépenses du programme 102 « aménagements des trottoirs RD 107 » ont été de 86 586.05 €

Il s'agit de l'aménagement de trottoirs sur la RD 107, travaux non terminés.

Les dépenses du programme 103 « travaux connexes au musée » ont été de 39 462.60 €**

Il s'agit surtout de la MO pour la muséographie, de mission SPS et documents arpentage et plans pour le futur parking

Les dépenses du programme 104 « salles polyvalentes+ salles de musique » ont été de 19 650 €

Il s'agit de l'étude de programmation sur le projet

Les dépenses du programme 105 « construction d'une digue à Brancale » ont été de 6 000 €

Il s'agit d'une analyse préalable sur les inondations du quartier de Brancale commandée anciennement. La compétence pour ce dossier a été donné à la Communauté de Communes de Marana-GOLO.

Les dépenses du programme 106 « aménagements et restauration patrimoniale » pas de dépenses.

Le dossier concernant la restauration de sentiers et de biens patrimoniaux est en cours de recherche de financements.

Les dépenses du programme 107 « Révision PLU » ont été de 16 212.35 €

Il s'agit d'études (DOCOBAS) et d'acompte de la rémunération de l'architecte en charge de la révision du PLU.

L'évolution des recettes d'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT	2016	2017	2018
10 - DOTATIONS et FCTVA	3 023 792.55	2 347 282.34	2 998 554.74
13 - SUBVENTIONS INVESTIS	1 490 964.81	3 600 699.37	1 345 053.10
040 - OPERATIONS D'ORDRE	374 625.05	347 891.92	379 520.20

Le montant du FCTVA versé cette année est de 1 029 652.81 € en investissement

Le montant de la taxe d'aménagement versé cette année est de 248 503.93 €

Le montant des subventions d'investissement versé cette année est de 1 345 053.10 €

L'emprunt établi pour la construction du musée a été versé cette année pour un montant de 1 050 000 €

Les projets d'investissement pour 2019

Les projets d'investissement pour 2019 sont les suivants :

- La climatisation des groupes scolaires de Casamozza et Crucetta travaux en cours
- Travaux d'extension de l'école de Crucetta (2 classes en maternelle et 2 classes en élémentaire) travaux en cours
- Remplacement éclairage écoles en LED
- Plantations et aménagements paysagers divers (lot Maraninca et autres)
- Acquisition de mobilier pour le musée
- Acquisition de matériel informatique pour le musée
- Acquisition de mobilier divers
- Achat de mobilier pour les nouvelles classes
- Installation de tableaux numériques dans de nouvelles classes
- Travaux divers de voiries
- Mise en place de matériel FITNESS au parcours de santé
- Acquisition d'un podium et de chaises pour les manifestations
- Installation de 2 nouveaux abris bus
- Mise en place d'un columbarium au cimetière et travaux sur l'église
- Acquisition de véhicules pour les services techniques et administratifs
- Rénovation de l'éclairage public sur 800 points lumineux et création de nouvelles zones travaux en cours
- Création d'un parking pour les bus au musée et aménagements des abords travaux en cours
- Restauration de mobilier et objets archéologiques en cours
- Etudes de valorisation du parc archéologique au printemps
- Mise en place de la muséographie en cours
- Etude et programmation pour 2 salles polyvalentes et une école de musique en cours
- Projet « U Chjassu di San Michele » (sentier, restauration chapelle et fontaine) en cours
- Ravèlement de la façade de l'ancienne école au village
- Aménagements de zones de protection incendie
- Mission de programmation pour l'extension de la cantine scolaire et l'ALSH de Crucetta
- Acquisitions foncières (maison Combel)

L'évolution de la dette

EMPRUNTS	2015	2016	2017	2018	2019
Intérêts	183 595.72	185 887.86	164 006.28	155 646.58	185 435.36
Capital	295 437.00	304 771.04	309 538.59	238 292.71	207 464.22
Liquidé	479 032.72	490 658.90	473 544.87	393 939.29	392 899.58

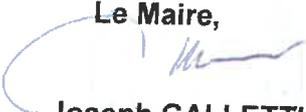
La commune a 6 emprunts à ce jour.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir entendu les observations de chacun,

-Prend acte de ces orientations budgétaires

Lucciana, le 14 février 2019

Le Maire,



Joseph GALLETTI